



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2012

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 9 février 2012 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN (à partir de 21 h. 00), Micheline KOVAR, Roger GRABLI, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gille VIGNÉ, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER.

Ont délégué leur droit de vote :

Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
Jean-Louis MENNE, représenté par René DISTINGUIN
Madeleine BIGOT, représentée par Françoise GALLOU
Daniel BESSE, représenté par David LAZARUS
Marc VIRION, représenté par Christelle BERTRAND
Rafaël DA SILVA, représenté par Magaly MARTIN
Clotilde BILLOIR, représentée par Pascal BOIS
Kenza MOTÁÏB, représentée par Michel FRANÇAIX

Absent :

Patrice GOUIN (jusqu'à 21 h. 00)

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. 35.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, et 8 pouvoirs, 1 absent, soit 28 votants).

Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2011 est adopté à l'unanimité (soit 28 voix pour).

Arrivée de Patrice GOUIN à 21 h. 00 ; les votes suivants se feront sur 29 voix.

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2011-165 ANNULEE

N° SG-DM-2011-166 portant passation d'un avenant au marché de travaux pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage au Mesnil St Martin :

- ▶▶ pour le lot 1 avec la société LOISELEUR – 60872 Rieux
- ▶▶ pour le lot 2 avec la société SORAPEL – 50680 Cerisy la Forêt, pour un montant de 1.656,46 € TTC.

N° SG-DM-2011-167 portant passation d'un contrat d'entretien des appareils de chauffage, ventilation et climatisation de l'espace LEO LAGRANGE avec la société MONSEGU SA (60 BEAUVAIS). Le coût de cette prestation est de 6 730,23 € TTC.

N° SG-DM-2011-168 portant passation d'un marché de conseil en communication, valorisation des activités et réalisations municipales avec la société AGENCE VERTE – SAURET CONSULTANTS, (Paris 75) pour une durée de deux ans et pour un montant minimum de 60.000,00 € HT et maximum de 190.000,00 € HT

N° SG-DM-2011-169 portant passation d'un contrat de séjour de ski avec le Chalet des Monts (73530 SAINT JEAN D'ARVES). Le coût total de cette prestation est de 3 521,00 € TTC.

N° SG-DM-2011-170 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « LA PALETTE ».

N° SG-DM-2011-171 portant passation d'une convention pour un spectacle avec la compagnie des P'tits Loups à Léo Lagrange (75011 PARIS) ; le coût de cette prestation est de 500,00 €.

N° SG-DM-2011-172 ANNULEE

N° SG-DM-2011-173 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES. » avec la SARL LOUSAL pour l'association « AC DOM TOM » ; le coût est de 598.00 € TTC.

N° SG-DM-2011-174 portant renouvellement droits d'accès *inviséo* avec FINANCE ACTIVE (75002 PARIS) ; le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2011-175 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'« Association Sportive du collège Jacques Prévert » .

N° SG-DM-2011-176 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « LE LOCOMOTIVE CAMBLYSIEN ».

N° SG-DM-2011-177 portant passation d'un contrat de maintenance de l'ascenseur à l'Espace LEO LAGRANGE avec la société OTIS (80136 RIVERY LES AMIENS) ; le coût de cette prestation est de 3 169,40 € TTC.

N° SG-DM-2011-178 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « CHAMBLY NUTRITION ».

N° SG-DM-2011-179 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le « Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly ».

N° SG-DM-2011-180 portant passation d'un marché de maintenance et de renouvellement des matériels de lutte contre l'incendie avec la société CHRONOFEU (33370 YVRAC), pour une durée de un an renouvelable trois fois ; le marché se compose d'une partie à bons de commande, pour un montant de 3.114,47 € TTC.

N° SG-DM-2011-181 désignant l'Observateur de Beauvais – Oise Publications (60000 BEAUVAIS) pour assurer des prestations de publicité pour le match de 32ème de finale de football opposant le FC CHAMBLY à l'AJ

AUXERRE le 7 janvier 2012 (2.000 exemplaires de l'Echo du Thelle, encart publicitaire ½ page, bannières et pavés numériques sur le site de l'Observateur de Beauvais et du Bonhomme Picard) ; le coût de ces prestations est de 2.279,29 € TTC.

N° SG-DM-2011-182 portant passation d'un marché de mission de contrôleur technique pour la construction d'une tribune couverte de 500 places avec la société SOCOTEC(60000 Beauvais) ; pour un montant de 4.676,36 € TTC

N° SG-DM-2011-183 portant passation d'un marché de mission de coordination SPS pour la construction d'une tribune couverte de 500 places avec la société SAEM (60230 Beauvais), pour un montant de 1.317,99 € TTC.

N° SG-DM-2011-184 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES. » avec la SARL LOUSAL pour l'association « DU BOIS HOURDY » (95630 MERIEL) ; le coût est de 598.00 € TTC.

N° SG-DM-2011-185 portant passation d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour une exposition à la bibliothèque Marcel Pagnol ; le coût total de cette prestation est de 267.77 € TTC.

N° SG-DM-2011-186 portant passation d'un contrat de location de l'exposition « Un monde de papier » à la bibliothèque Marcel Pagnol avec GALILEO PRODUCTION (77230 MOUSSY LE VIEUX) ; le coût total de cette prestation est de 4 892.80 € TTC.

* *
*

❖ **Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

Conformément à l'article L. 241-11 du code des juridictions financières, les conseillers municipaux sont invités à prendre connaissance du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes à l'occasion de l'examen de la gestion de la commune lors des exercices 2006 à 2010.

Monsieur le Maire en présente les principaux points forts :

- Données sociodémographiques positives.
- Fiscalité dynamique notamment par la forte augmentation des bases d'imposition alors que les taux n'augmentent que très légèrement. Cependant le produit fiscal reste inférieur à la moyenne nationale compte-tenu de la faiblesse des valeurs locatives. Il est également rappelé que les habitants ne supportent pas la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Situation financière positive due à une progression plus importante des recettes de fonctionnement que des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise permet à la ville de dégager un fort autofinancement qui permet de ne pas recourir à l'emprunt et de ne pas être dépendant des subventions extérieures dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissement. A ce titre, la Chambre Régionale des Comptes reconnaît que le patrimoine communal s'est « nettement étoffé » et que, pour autant « la situation financière de la commune n'inspire aucune inquiétude ».
- Dette parfaitement maîtrisée. Aucun emprunt dit « toxique ». La Chambre Régionale des Comptes déclare que les conditions du dernier emprunt souscrit par la commune en 2004 sont « avantageuses ».
- Soutien important au secteur associatif qui doit néanmoins faire l'objet d'une valorisation des avantages indirects consentis par la ville.

RAPPORT N° 1 : Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Rapporteur : David LAZARUS

I – L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

L'été 2011 a vu un enchaînement de mauvaises nouvelles macro-économiques : aux États-Unis, l'activité économique s'est révélée moins allante que prévu et les incertitudes liées aux débats parlementaires sur le relèvement du plafond d'émission de dette fédérale ont entraîné une dégradation par l'agence de notation Standard & Poor's de la note américaine ; en zone euro, de nouvelles inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette de certains pays (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Italie) ont pu alimenter la défiance des ménages et des entreprises comme en témoignent les enquêtes de septembre, et pour la France, la chute des valeurs boursières des principales banques.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a revu les perspectives de croissance de la France à la baisse en 2011 et 2012 et que le Premier ministre a annoncé des mesures nouvelles de redressement des comptes publics grâce à la mobilisation de près de 10,5 milliards d'euros de recettes nouvelles et la réduction d'un milliard d'euros des dépenses sous le périmètre « zéro valeur ».

La loi de finances pour 2012 confirme, à cet égard, le caractère intangible de la trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre des finances publiques. Le déficit public sera ramené de 5,7 % en 2011 à 4,5 % en 2012, 3 % en 2013, 2 % en 2014 puis 1 % en 2015. La France entamera son désendettement dès 2013 : le ratio dette sur PIB diminuera de 87,4% en 2012 à 87,3 % en 2013.

Pour 2012, le Gouvernement a choisi de retenir une hypothèse de croissance à **1,75 %**, identique à celle de 2011. Ce choix répond à un souci de prudence, dans un contexte conjoncturel moins favorable qu'avant l'été, scénario qui reste néanmoins trop optimiste, en dessous des prévisions des spécialistes, qui tablaient alors sur une croissance de + 1.22 %

Le gouvernement vient juste d'annoncer que la croissance ne serait finalement que de 0,5 %.

II - LES DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIERES DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2011 ET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2012 RELATIVES AUX COMMUNES

[Ne sont ici traitées que les principales dispositions pouvant avoir une incidence sur la commune de Chambly]

CONTEXTE GENERAL

La caractéristique fondamentale des lois de finances pour 2012 (LF pour 2012 et quatrième loi de finances rectificative pour 2011) repose sur la pérennisation des mesures de gel des concours financiers de l'Etat par rapport à 2011 (2012 étant la seconde année de gel du budget triennal 2011-2013) et arrêtés au montant de 2010 par la loi de finance 2011.

Ainsi le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est reconduit à son niveau de 2010 et la plupart des dotations de fonctionnement et d'investissement sont gelées à compter de 2012 (articles 29 et 30 de la LF).

Par ailleurs, compte tenu de l'effort supplémentaire de 200 millions exigés des collectivités locales dans le cadre du plan de rigueur présenté en novembre dernier, l'enveloppe normée est en diminution de 0,24 %.

Ces mesures s'accompagnent, en corollaire, du renforcement, à différents niveaux de dotations, de la péréquation, notamment la péréquation horizontale instituée par le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) mis en œuvre à compter de cette année.

MESURES CONCERNANT LES DOTATIONS

Comme en 2011, **le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'enveloppe normée, est fixé en loi de finances**. Son évolution ne fait donc plus l'objet d'une indexation (que ce soit sur l'inflation prévisionnelle ou sur la croissance du PIB).

La LF pour 2012 a fixé son montant à **41,39 milliards d'euros, à savoir le montant 2011**.

Les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée sont normalement indexées sur la progression de la DGF, tandis que les dotations d'investissement évoluaient jusqu'en 2008 selon le taux de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (FBCF).

Afin de respecter la stabilisation en valeur de l'enveloppe des concours financiers, tout en limitant la minoration appliquée aux compensations d'exonérations fiscales, **les montants de ces dotations sont stabilisés en valeur par rapport à 2011 ce qui signifie qu'il s'agit en fait d'une baisse pour la ville**.

Sont concernées pour ce qui concerne la ville de Chambly, au titre des dotations de fonctionnement, la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation spéciale instituteurs (DSI), et, au titre des dotations d'investissement, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Évolution des modalités de calcul des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du secteur communal

Afin de dégager des marges de manœuvre au profit des dotations progressant de manière mécanique, à savoir celles qui sont calculées en fonction de la population et celles liées à l'évolution des périmètres de l'intercommunalité, le tout dans le respect d'une stabilité des masses, la LFI 2012 prévoit différentes mesures :

- **la dotation de base par habitant et la dotation « superficie »**, deux des quatre composantes de la dotation forfaitaire des communes, **sont de nouveau gelées** ;

- **le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes sera à nouveau écrêté**, comme depuis 2009. En revanche, cet écrêtement (140 millions d'euros) s'opère depuis l'an dernier en fonction du potentiel fiscal des communes. Pour 2012, la LFI prévoit que l'écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal est supérieur ou égal à 90 % du potentiel fiscal moyen. Contrairement au texte initial, la référence à des strates démographiques a été supprimée pour revenir à une référence nationale de richesse, permettant d'assurer une assiette large de prélèvement.

Cette minoration des attributions sera répartie parmi les communes concernées et ne pourra être supérieure à 6 % du complément de garantie perçu l'année précédente.

Par rapport au texte initial, l'année de référence du potentiel fiscal à prendre en compte pour le calcul de l'écrêtement a été modifiée : il s'agit dorénavant du potentiel fiscal utilisé l'année précédente pour la répartition des dotations. Le CFL pourra ainsi, dès février, se prononcer sur l'écrêtement du complément de garantie en connaissant précisément le montant pouvant être prélevé, ce qui permettra également que l'administration puisse notifier aux collectivités, avant la date limite de vote de leurs budgets, l'ensemble de la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement ;

- un **écrêtement de la compensation « part salaires » et de la dotation de compensation des EPCI** sous la forme d'un pourcentage de minoration de ces montants pourra être instauré (il pourrait atteindre 100 millions d'euros).

Il est à noter que le CFL décidera du montant définitif des écrêtements et aura la possibilité de minorer dans de moindres proportions ces composantes s'il s'avère que les coûts supplémentaires résultant de la progression de l'intercommunalité et de l'augmentation de la population sont moins importants que prévu, ou en fonction des efforts consentis en faveur de la péréquation verticale.

Augmentation des dotations de péréquation (DSUCS, DSR et DNP)

La LFI 2012 prévoit que la **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) augmente de 60 millions d'euros** (soit + 4,6 % par rapport à 2011), et que la **dotation de solidarité rurale (DSR) croisse de 39 millions d'euros** (soit + 4,6 %). Le texte prévoit également que le montant de la **dotation nationale de péréquation (DNP)** est au moins égal à celui de l'an dernier.

Le Comité des finances locales (CFL) dispose de la possibilité de majorer le montant de ces dotations, à la condition d'écrêter plus fortement le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes ou la compensation « part salaires ».

Il est rappelé que la ville de Chambly est éligible aux dotations suivantes : DSR et DNP.

MISE EN ŒUVRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES FISCALES DU SECTEUR COMMUNAL (FPIC)

L'article 144 de la LF pour 2012 institue un **mécanisme de péréquation horizontale** à partir du dispositif défini par l'article 125 de la LF pour 2011 (cf DOB 2011).

Destiné aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, le FPIC est alimenté par les ressources fiscales des EPCI à fiscalité propre et des communes dont la richesse financière excède un certain seuil.

Il est redistribué aux EPCI à fiscalité propre et aux communes classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges et dont l'effort fiscal est supérieur à un certain seuil.

Ce dispositif doit progressivement monter en charge pour concerner en 2016 2% des recettes fiscales des communes et des EPCI à fiscalité propre soit environ **1 milliard d'euros**.

Il se base sur de nouvelles définitions notamment du potentiel fiscal et du potentiel financier.

La réforme de la fiscalité locale a en effet entraîné de profonds changements dans la composition des ressources des communes et EPCI, nécessitant une **redéfinition du potentiel fiscal**.

Désormais le calcul du potentiel fiscal (PF) des communes et EPCI comportera l'ensemble des ressources fiscales et des compensations issues de la réforme de la fiscalité locale.

En parallèle de cet ajustement du calcul du PF, est instauré un potentiel fiscal agrégé (PFA). Il s'agit d'une mesure de la richesse fiscale potentielle ou réelle à l'échelle du territoire de l'EPCI, par consolidation du potentiel fiscal du groupement et de celui de ses communes membres.

Le PFA sert ensuite à calculer le potentiel financier agrégé (PFIA) : celui-ci est égal au PFA additionné des dotations forfaitaires des communes membres. Le PFIA joue, à partir de 2012, le rôle de mesure de la richesse potentielle pour chaque ensemble intercommunal (c'est-à-dire un EPCI et ses communes membres pris dans leur ensemble).

A priori, la Communauté de Communes du pays de Thelle et ses communes membres bénéficieraient d'une redistribution au titre du FPIC dont la montée en charge en fera à terme le plus puissant mécanisme de péréquation entre collectivités locales et constituera donc un **élément clé des relations entre les membres d'une même intercommunalité**.

Une partie de la somme ainsi perçue devrait donc revenir à la ville selon des modalités qu'il reste à définir au niveau intercommunal.

BASES D'IMPOSITION 2012 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

[ARTICLE 95 LF 2012]

Les coefficients 2012 sont fixés uniformément à 1,018 soit une augmentation de 1,8 %, très légèrement supérieure à l'inflation prévisionnelle associée à la loi de finances pour 2012 (+ 1,7%).

III – L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2011

BUDGET PRINCIPAL VILLE

[CA 2011 provisoire]

	CA 2010	CA 2011	Evolution €	Evolution %
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Charges à caractère général (011)	2 854 935,98	3 191 501,00	+ 336 565,02	+ 11,79
Charges de personnel (012)	4 372 953,82	4 412 546,18	+ 39 592,36	+ 0,91
Autres charges de gestion courante (65)	880 667,15	904 410,26	+ 23 743,11	+ 2,70
Charges financières (66)	376 991,11	345 805,92	- 31 185,19	- 8,27
Charges exceptionnelles (67)	5 113,20	493,97	- 4 619,23	- 90,34
TOTAL DEPENSES REELLES :	8 490 661,26	8 854 757,33	+ 364 096,07	+ 4,29

Commentaire :

L'augmentation constatée de 4,29 % des dépenses réelles de fonctionnement est due pour 92 % à l'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) due principalement aux augmentations subies par la collectivité notamment en matière de fluides, à la prise en compte des nouveaux bâtiments à la charge de la ville (services techniques, espace Léo Lagrange notamment), à la fréquentation plus importante de la restauration scolaire (9 000 repas supplémentaires servis en 2011 par rapport à 2010) et aux importants travaux d'entretien menés en 2011 en matière de voirie et espaces verts.

Après une hausse de 2,65 % en 2010 par rapport à 2009, les charges de personnel (chapitre 012) se sont stabilisées en 2011.

Les charges financières (chapitre 66) sont elles aussi stables, la structure de la dette ainsi que les grandes tendances en matière de taux courts, sur laquelle environ 50 % de notre dette est adossée, qui sont restés à des niveaux extrêmement bas, n'ayant pas évolué par rapport à 2010.

	CA 2010	CA 2011	Evolution €	Evolution %
RECETTES FONCTIONNEMENT				
Produit des services (70)	694 834,11	754 877,41	+ 60 043,30	+ 8,64
Impôts et taxes (73)	7 742 647,04	8 179 966,48	+ 473 319,44	+ 5,65
Dotations et participations (74)	2 750 936,51	2 826 926,47	+ 75 989,96	+ 2,76
Autres produits de gestion courante (75)	62 330,33	57 599,71	- 4 730,62	- 7,59
Atténuations de charges (013)	92 154,19	130 910,47	+ 38 756,28	+ 42,06
Produits financiers (76)	9,87	8,74	- 1,13	- 11,45
Produits exceptionnels (77 hors 775)	19 613,55	19 163,48	- 450,07	- 2,29
TOTAL RECETTES REELLES :	11 362 525,60	11 969 452,76	+ 606 927,16	+ 5,34

Commentaire :

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une augmentation en pourcentage identique à celle de 2010 (+5,34 %) grâce de nouveau au dynamisme de la fiscalité locale qui représente à elle seule près de 50 % de l'augmentation totale (+ 292 751 €).

Après une légère augmentation en 2010 par rapport à 2009, les droits de mutation sont fortement marqués à la hausse en 2011 avec une augmentation de 129 630 € par rapport à 2010.

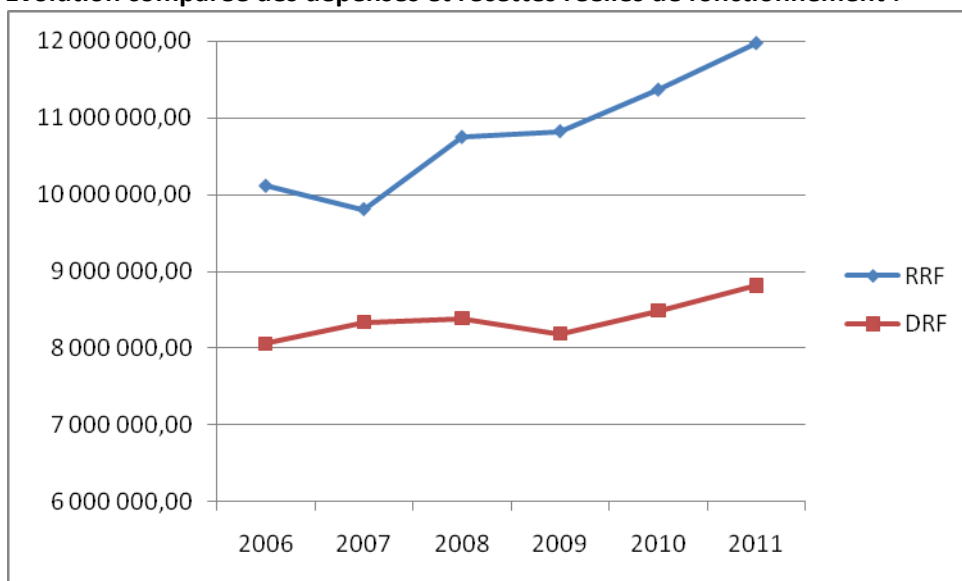
Ces deux recettes représentent à elles seules 70 % de l'augmentation totale des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, il est à noter que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) reste à un niveau élevé (119 124,04 €) compte tenu du rattrapage en cours sur les années antérieures.

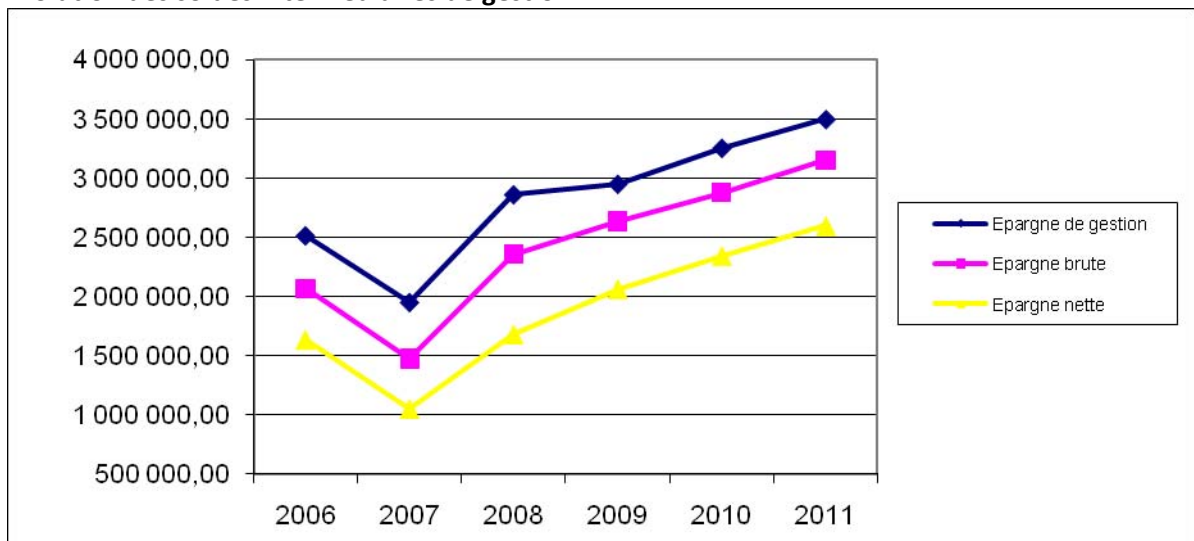
Les produits des services repartent globalement à la hausse, plus particulièrement les produits des services municipaux du secteur Enfance et Restauration qui connaissent une augmentation de plus de 5 % compte tenu de l'accroissement des effectifs accueillis à la restauration scolaire.

Les atténuations de charges (chapitre 013) connaissent une importante augmentation due à une recette exceptionnelle contrebalancée par une dépense du même ordre. Sans celle-ci, ce chapitre connaîtrait une hausse de seulement 3 386,83 €.

Evolution comparée des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



Evolution des soldes intermédiaires de gestion :



	CA 2010	CA 2011
DEPENSES INVESTISSEMENT		
Immobilisations incorporelles (20)	39 817,05	23 298,29
Subventions d'Equipeement versées (204)	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (21)	896 148,22	1 040 843,04
Immobilisations en cours (23)	2 990 128,02	2 537 449,41
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	3 926 093,29	3 601 590,74
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	530 135,71	552 702,47
Participations et créances rattachées (26)	2 500,45	0,00
Autres immobilisations financières (27)	0,00	63 235,89
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	532 636,16	615 938,36
TOTAL DEPENSES REELLES :	4 458 729,45	4 217 529,10

Répartition des principales dépenses d'équipement en 2011 :

Opérations	Montants mandatés en 2011
Ensemble de services à la population (950)	721 927,44
Terrain synthétique (280)	1 148 000,00
Carrefour Vauquelin (970)	329 199,71
Courts tennis extérieurs (270)	155 907,90
Verrière gymnase Raymond Joly (260)	148 322,28
Réfection mur du cimetière	104 502,95
Opérations non individualisées	
Entretien du patrimoine bâti	142 824,81
<i>dont écoles</i>	40 554,52
Equipeement des services (véhicules, mobilier, outillage)	198 087,56
Equipeement informatique et téléphonie (logiciels, matériels, fibre optique)	77 881,53
Eclairage Public	47 945,19
Voirie	31 698,82
Acquisitions foncier	286 086,04

	CA 2010	CA 2011
RECETTES INVESTISSEMENT		
Subventions investissement (13)	1 114 143,45	900 769,46
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	0,00	67 964,00
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	1 114 143,45	968 733,46
Dotations, fonds divers et réserves (10 hors 1068)	747 457,95	719 960,21
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 200 000,00	2 500 000,00
Produit des cessions d'immobilisations (024)	37 230,54	975 500,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	2 984 688,49	4 195 460,21
TOTAL RECETTES REELLES :	4 098 831,94	5 164 193,67

ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2011

Emprunt	Prêteur	Montant initial	Année de réalisation	Durée	Taux	Type de taux	CRD au 31/12	Classification CBC
9068	DEXIA	2 367 557,24 €	2003	14 ans	4,67 %	F	1 160 611,98 €	1A
9069	DEXIA	1 101 375,32 €	2003	14 ans	Euribor 6M + 0,25	V	521 268,21 €	1A
9070	DEXIA	500 000,00 €	2004	25 ans	5,26 %	F	403 636,25 €	1A
040117	BFT	3 000 000,00 €	2004	30 ans	3,95 %	F	2 749 000,00 €	1A
040118	BFT	3 000 000,00 €	2004	30 ans	4,81 %	F	2 733 000,00 €	1A
040119	BFT	3 000 000,00 €	2004	30 ans	TAM + 0,1	V	2 733 000,00 €	1A
040120	BFT	3 000 000,00 €	2004	30 ans	TAM + 0,1	V	2 733 000,00 €	1A
9071	CAF	21 392,00 €	2004	8 ans	0 %	-	2 674,00 €	1A
9072	CAF	21 660,00 €	2007	5 ans	0 %	-	4 332,00 €	1A
9077	CAF	67 964,00 €	2011	15 ans	0 %	-	67 964,00 €	1A
		16 079 948,56 €					13 108 486,44 €	

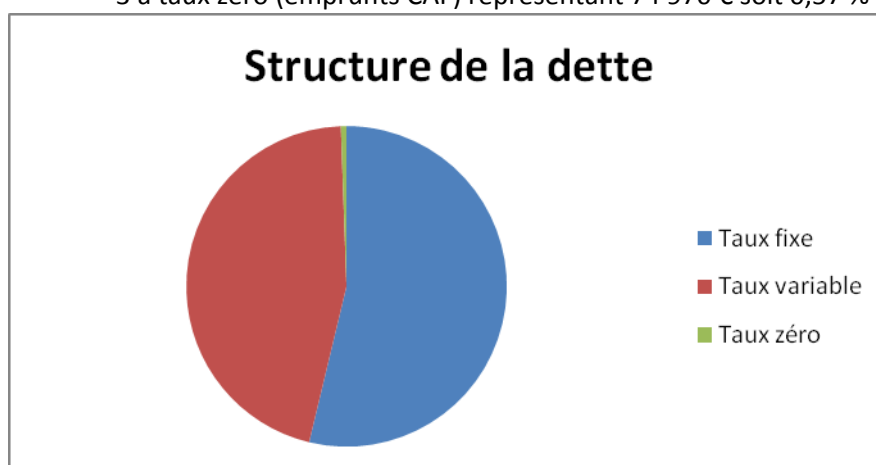
Taux moyen : 3,51 %

Durée de vie résiduelle : 17 ans et 2 mois

Durée de vie moyenne : 11 ans et 3 mois

La ville est actuellement engagée au titre de 10 contrats de prêt répartis de la manière suivante :

- 4 en taux fixe représentant 7 046 248, 23 € soit 53,75 % de l'encours
- 3 en taux variable représentant 5 987 268,21 € soit 45,67 % de l'encours
- 3 à taux zéro (emprunts CAF) représentant 74 970 € soit 0,57 % de l'encours



Cette structure de dette permet à la fois de sécuriser un peu plus de la moitié de la dette sur des taux fixe permettant une stabilité des charges financières et de rester dans les taux de marché pour l'autre moitié permettant ainsi de profiter, en ce moment, des taux courts qui sont exceptionnellement bas.

Ainsi le TAM cotait 0,89 % et l'Euribor 6 mois 1,62 % au 31/12.

Les emprunts BFT sont des emprunts de type revolving (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie) qui permettent tout au long de leur durée d'une part de procéder à des arbitrages sur les index (permettant de passer d'un taux fixe à un taux variable selon les opportunités et inversement) et d'autre part de gérer la trésorerie par le biais de tirages et de remboursements permettant ainsi, en cas de remboursements temporaires de trésorerie d'économiser les intérêts sur le capital.

Actuellement sur les 4 tranches de 3 000 000 €, deux sont en taux fixe (040117 et 040118) et deux en taux variable (040119 et 040120).

L'ensemble des emprunts actuellement souscrits par la ville sont classifiés au niveau le plus sécurisé (1A) au titre de la classification désormais imposée pour chaque emprunt et qui permet de déterminer le risque potentiel pris par la collectivité au titre de la structure de prêt et des indices sous jacents. Cette classification fait par ailleurs l'objet d'une nouvelle annexe du compte administratif et du budget (Etat A2.9).

La dette de la ville est ainsi parfaitement sécurisée.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement génère un résultat positif de 234 551,90 € en légère baisse par rapport à 2010 (- 18 260, 67 €) essentiellement due au surcroît de recettes procuré en 2010 au titre du recouvrement des années 2007 à 2009 de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

La recette liée à la redevance d'assainissement est en augmentation de près de 20 %, due à la pleine charge de l'augmentation votée en 2010 et de la légère augmentation de la consommation.

La capacité d'autofinancement ainsi dégagée permet de financer la section d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Au titre de cette section, il a été poursuivi en 2011 les travaux de confortement nécessaires du réseau et des ouvrages ainsi que la reprise des études de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de restructuration du réseau d'assainissement de la rue Jules Guesde.

ETAT DE LA DETTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011

Emprunt	Prêteur	Montant initial	Année de réalisation	Durée	Taux	Type de taux	CRD au 31/12	Classification CBC
8004	AESN	14 600,00 €	2004	15 ans	0 %	-	7 786,69 €	1A

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE

Dans l'attente des décisions administratives relatives au dossier d'autorisation d'exploitation du cinéma (lot n°1), quasiment aucun mouvement n'est intervenu en 2011 sur ce budget.

IV – ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2012

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Beaucoup d'incertitudes pèsent sur les budgets des collectivités locales notamment au titre des dotations de l'Etat, de la mise en œuvre des différentes mesures liées au plan de rigueur du gouvernement et des toutes récentes annonces faites par le Président de la République dont beaucoup auront des impacts non négligeables sur nos finances.

Par ailleurs, les collectivités éprouvent d'énormes difficultés pour se voir financer leurs investissements compte tenu de la raréfaction des prêts allouées par l'ensemble du secteur bancaire au secteur local.

Dans ce contexte, il conviendra de poursuivre l'encadrement des dépenses de fonctionnement afin de continuer à dégager un autofinancement nous permettant de ne pas recourir à l'emprunt une nouvelle fois en 2012.

Ainsi, aucune création de poste n'est prévue cette année.

Au titre des recettes de fonctionnement, la revalorisation annoncée des bases de 1,8 % et la prise en compte du résultat 2011 permettront de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2012.

Au chapitre des principaux investissements, il est prévu de budgéter les opérations suivantes :

Opérations	Prévisions 2012
Aménagement école de musique, PM et associations	450 000 €
Tribune stade du Mesnil Saint Martin (280)	600 000 €
Extension et accessibilité Maison de la Solidarité et Camille Desmoulins	655 000 €
Requalification rue Raymond Joly	220 000 €
Requalification rues Champagne et Pasteur	300 000 €
Réfection voirie rue Lepuillandre	75 000 €
Réhabilitation gymnase	375 000 €
Aménagements accès extérieurs Services Techniques – phase I	200 000 €
Programme Eclairage Public	150 000 €
Programme Voirie	100 000 €
Aire d'accueil des gens du voyage	100 000 €
Réfection mur du cimetière – phase II	140 000 €
	3 365 000 €

Outre par les subventions sollicitées, ces investissements seront essentiellement financés par l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice 2011.

Ainsi, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2012 permettant la poursuite du désendettement de la ville et la stabilité au titre de la section de fonctionnement des intérêts des emprunts (chapitre 66).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'entretien et le confortement du réseau communal et des ouvrages afférents seront reconduits en 2012.

Les travaux de restructuration du réseau d'assainissement de la rue Jules Guesde seront réalisés pour un montant de 275 000 €. Il est également prévu la reprise des branchements privatifs dans le cadre de la création du réseau de l'avenue des Martyrs.

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE

Les travaux de réalisation des aménagements et viabilisation de la ZAC seront lancés lorsque la vente des lots sera réalisée.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique que la ville de Chambly, en 2012 de nouveau, poursuivra une politique d'investissement ambitieuse, sans augmenter les impôts et sans emprunter.

Conformément au code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ont débattu sur les orientations budgétaires.

RAPPORT N° 2 : Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Rapporteur : David LAZARUS

1. Rénovation de l'éclairage public

La ville de Chambly compte 1 600 points lumineux pour éclairer environ 40 kilomètres de voirie. La puissance installée est de 228 Kw et la consommation annuelle d'électricité a été de 1 140,50 KWh en 2011.

L'audit de l'éclairage public réalisé en mai 2011 révèle que plus de 50% des lanternes installées sont vétustes et obsolètes. Ces équipements sont à remplacer dans les 3 ans.

La municipalité a donc décidé, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement en éclairage, de remplacer courant 2012, 150 lanternes.

Le renouvellement de ces installations va permettre de garantir un éclairage suffisant du domaine public et contribuer à ainsi à l'amélioration de la sécurité.

Le remplacement de ces lanternes va également entraîner des économies d'énergie.

L'ensemble des travaux est estimé à 123 000,00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ AUTORISE Monsieur le Maire :

- à réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % du coût de ces travaux.

2. Requalification de la rue Raymond Joly (abords du gymnase)

Suite à la reconstruction du collège Jacques Prévert et à l'aménagement du lotissement « Les Hauts de Chambly », la municipalité a décidé de procéder aux travaux de requalification de la rue Raymond Joly.

Ce projet vise à rendre accessible tous les équipements publics à proximité : le gymnase Raymond Joly, le plateau d'évolution, le tennis couvert et ses courts extérieurs.

Le prolongement de la piste cyclable qui descend du collège Jacques Prévert va permettre aux cyclistes de se rendre au gymnase Raymond Joly, au plateau d'évolution, au tennis couvert et ses courts extérieurs et rejoindre la piscine intercommunale située rue Anatole France.

De plus, la réalisation de plateau surélevé à l'entrée de la rue va contribuer à réduire la vitesse de circulation et améliorer la sécurité des usagers.

Enfin, le traitement qualitatif prévu (mail arboré et rénovation de l'éclairage) va améliorer le cadre de vie des riverains.

Le coût de ces travaux est estimé à 190.000,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ AUTORISE Monsieur le Maire :

- à réaliser les travaux de requalification de la rue Raymond Joly ;
- à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % d'une dépense plafonnée à 77.000,00 €.

3. Travaux de réhabilitation du gymnase Raymond Joly

Le gymnase Raymond Joly accueille les activités sportives du collège Jacques Prévert, et des associations sportives. Construit en 1975, cet équipement présente une dégradation de la façade principale et une vétusté des équipements intérieurs qui rendent difficiles les pratiques sportives.

La municipalité a décidé de réhabiliter cette structure en améliorant les conditions d'accueil et d'utilisation et en conférant à son architecture une image plus actuelle, en harmonie avec les constructions nouvelles sur le quartier. Cette réhabilitation sera également une occasion de mise aux normes du bâtiment.

Les travaux correspondant concernent la réparation partielle de la toiture et du bardage, l'isolation thermique, la rénovation des menuiseries extérieures, des aménagements intérieurs et le renouvellement des peintures murales.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 175 000,00 € H.T.

❖ AUTORISE Monsieur le Maire :

- à réaliser les travaux de réhabilitation du gymnase Raymond Joly ;
- à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % d'une dépense plafonnée à 80.000,00 €.

4. Réfection du mur du cimetière (2^{ème} tranche)

Dans le cadre de l'opération de réfection du mur d'enceinte du cimetière, la commune a procédé courant 2011 à une reconstruction partielle.

Ce mur de clôture, soit environ 200 mètres linéaires, est en mauvais état. Il a été constaté des dégradations de structure qui mettent en cause la sécurité au sein de l'enceinte du cimetière.

La municipalité projette donc de procéder à la réfection d'une seconde partie du mur : dépose de la clôture en dalles béton, réalisation d'une nouvelle clôture en dalles béton.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 117.056,00 € H.T.

❖ AUTORISE Monsieur le Maire :

- à réaliser les travaux de réfection du mur du cimetière (2^{ème} tranche) ;
- à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % d'une dépense plafonnée à 150.000,00 €.

RAPPORT N° 3 : Demandes de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la réalisation d'une tribune de 500 places au stade de football du Mesnil-Saint-Martin

Rapporteur : David LAZARUS

La commune va réaliser une tribune de 500 places au stade de football du hameau du Mesnil-Saint-Martin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux maximum auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la réalisation de cette opération dont le coût global est estimé à 474.233,00 € HT.

RAPPORT N° 4 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Rapporteur : David LAZARUS

1. Réalisation d'une tribune de 500 places au stade de football du Mesnil-Saint-Martin

Dans le cadre de la réalisation de la tribune du stade de football du Mesnil-Saint-Martin, dont le coût est estimé à 474.233,00 € HT, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à l'Etat d'un montant de 40.000 €, au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, pour cette opération, une demande de subvention à l'Etat d'un montant de 40.000 €, au titre de la réserve parlementaire.

2. Requalification de la rue Raymond Joly

Il est également demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au taux maximum pour les travaux de requalification de la rue Raymond Joly consistant à rendre accessible tous les équipements publics à proximité (le gymnase Raymond Joly, le plateau d'évolution, le tennis couvert et ses courts extérieurs).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, pour cette opération, une demande de subvention à l'Etat, au taux maximum, au titre de la réserve parlementaire.

RAPPORT N° 5 : Demande de subvention à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au titre du dispositif Ville Vie Vacances pour l'opération Chambly Playa 2012

Rapporteur : Pascal BOIS

Depuis 2007, la municipalité organise l'opération « Chambly Playa » qui consiste en la mise à disposition gratuite d'une plage de sable avec des jeux (volley, hand, foot, pétanque, structure gonflable et badminton) et différentes animations sur la Place Charles de Gaulle.

Cette opération sera renouvelée en juillet 2012.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Etat (Dispositif Ville Vie Vacances)	10.000 €
Commune de Chambly	56.000 €
Total	66.000 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au moins égale à celle mentionnée au plan de financement, au titre du dispositif Ville Vie Vacances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, au titre du dispositif Ville Vie Vacances, pour l'organisation de l'édition 2012 de CHAMBLY PLAYA.

RAPPORT N° 6 : Versement d'une subvention exceptionnelle au FC CHAMBLY

Rapporteur : Pascal BOIS

Au regard des bons résultats obtenus par l'association de football FC CHAMBLY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000,00 € au FC CHAMBLY.

RAPPORT N°7 Avenant n° 1 à la convention ACTES pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le conseil municipal à autorisé la signature d'une convention ACTES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Les services de l'Etat nous propose aujourd'hui de télétransmettre également les actes budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, comptes administratifs...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

RAPPORT N° 8 : Extension du périmètre de la zone d'activités d'intérêt communautaire de Neuilly-en-Thelle

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération du 12 décembre 2011, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thelle s'est prononcé favorablement sur l'agrandissement du périmètre de la zone d'activités d'intérêt communautaire de Neuilly-en-Thelle.

Cette extension, d'environ 4 242 m² permet la poursuite de l'aménagement de cette zone d'activités en adaptant l'emprise au zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ EMET UN AVIS FAVORABLE à l'extension du périmètre de la zone d'activités d'intérêt communautaire de Neuilly-en-Thelle tel que prévu dans la délibération susvisée du 12 décembre 2011 et conformément au plan qui y est annexé.

RAPPORT N° 9 : Lancement du marché de travaux pour la réalisation d'une tribune de 500 places au stade de football du Mesnil-Saint-Martin

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°1 du 10 janvier 2011, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre la Ville de Chambly et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), portant sur la création et d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une tribune au hameau du Mesnil-Saint-Martin.

La présente délibération concerne les travaux de création d'une tribune couverte de 500 places.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 427.400,00 € HT € et se décompose de la manière suivante :

- lot 1 : « fondations – infrastructures » pour un montant estimé de 75.060,00 € HT
- lot 2 : « charpente métallique – couverture – bardage bois » pour un montant estimé de 128.340,00 € HT.
- lot 3 : « tribunes modulaires » pour un montant estimé de 59.000,00 € HT
- lot 4 : « VRD » pour un montant estimé de 135.000,00 € HT
- lot 5 : « électricité » pour un montant estimé de 30.000,00 € HT
-

La durée des travaux est fixée à 4 mois y compris la période de préparation de 15 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le marché relatif à la réalisation d'une tribune de 500 places au stade de football du Mesnil-Saint-Martin selon la procédure adaptée ;
- ❖ AUTORISE la S.A.O. à signer le marché pour le compte de la ville.

RAPPORT N°10 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du bâtiment communal Place Carnot

Rapporteur : David LAZARUS

Lors de sa séance du 22 février 2008, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à acquérir un bâtiment Place Carnot afin d'y installer principalement l'école de Musique et le service de Police Municipale.

Les travaux relatifs à la présente délibération concernent l'aménagement des locaux de l'école de musique, du poste de police municipale et de locaux associatifs. En effet, afin d'accueillir dans les meilleures conditions les différents utilisateurs, des travaux d'aménagement spécifiques doivent être réalisés.

La procédure de marché de travaux, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 5 décembre 2011, au niveau national et a été publiée au BOAMP le 9 décembre 2011 et sur le site du profil acheteur de la ville de Chambly le 5 décembre 2011, avec une réponse pour le 6 janvier 2012.

La Commission des marchés s'est réunie le 6 janvier 2012 à 17h30 afin de procéder à l'ouverture des offres et le 1^{er} février 2012 à 18h15 afin d'émettre un avis sur les entreprises à retenir, après analyse faite par le Cabinet Fournal, Maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ ATTRIBUE le marché de travaux de la manière suivante :

- Lot 1 : Démolition, Gros œuvre, Carrelage, VRD – société CIF, sise à 95 Ermont, pour un montant de 80.000,00 € HT
- Lot 2 : Menuiseries, Doublages, Cloisons, Faux Plafonds, Isolation – société CIP, sise 60 Hautbos, pour un montant de 77.285,50 € HT
- Lot 3 : Menuiseries PVC et Aluminium, Serrurerie – société GROULT METTALLERIE, sise 60 Fleury, pour un montant de 42.127,00 € HT, y compris l'option 1 (volets roulants : 2.796,00 € HT) et l'option 2 (occultations : 3.718,00 € HT)
- Lot 4 : Courants Forts et Faibles, Chauffage – Société COVELEC, sise 95 St Ouen l'Aumône, pour un montant de 48.920,00 € HT
- Lot 5 : Plomberie, Ventilation – société GODEST, sise 95 Mériel, pour un montant de 14.285,00 € HT
- Lot 6 : Peinture, Revêtements de sols – société ART MANIAC, sise 95 Villiers le Bel, pour un montant de 52.577,80 € HT, y compris l'option 1 (ravalement : 5.355,00 € HT) et l'option 2 (peinture sur parois en maçonnerie du sous sol : 722,80 € HT).

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

RAPPORT N°11 : Surveillance et entretien des réseaux d'assainissement par le SIAPBE - Fixation des montants forfaitaires annuels (avenant n° 1 au marché pour la 82^{ème} opération)

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 11-2 du 18 février 2011, le conseil municipal a approuvé les montants du marché attribué en janvier 2011 passé avec la STPE (95340 Saint-Ouen-l'Aumône) pour la 82^e opération du SIAPBE (surveillance et entretien des ouvrages d'assainissement en remplacement de la 72^e opération) comme suit :

- E.U. : 76 155,00 € H.T. soit 80 343,53 € T.T.C. (T.V.A. = 5,5 %).

- E.P. : 29 529,00 € H.T. soit 31 153,10 € T.T.C. (T.V.A. = 5,5 %).

Un avenant à ce marché ayant été accepté par le comité syndical et la commission d'appel d'offres, il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouveaux montants de cette opération, soit :

- E.U. : 78.055,00 € H.T. soit 82.348,03 € T.T.C. (T.V.A. = 5,5 %).
- E.P. : 41.127,00 € H.T. soit 43.388,99 € T.T.C. (T.V.A. = 5,5 %).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE les nouveaux montants forfaitaires annuels de la 82^{ème} opération du SIAPBE.

RAPPORT N°12 : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de division pour la parcelle AP n° 241 (terrain du centre de secours)

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération n° 19 du 8 avril 2011, le conseil municipal a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique de 2 208 m² issus de la parcelle AP n° 241 (rue Henri Barbusse) appartenant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS 60).

Cette opération entraînant la division du terrain d'assiette en deux lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer au nom de la commune, une déclaration préalable de division en deux lots de la parcelle cadastrée section AP n° 241.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22 h.00.

Fait le 13 février 2012.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

Procès-verbal affiché le :

Conformément aux prescriptions de l'article
L.2121-5 du Code Général des Collectivités